



# VIGILANCE & ACTION

*"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".  
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".*

bulletin de liaison du MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE (M.I.L.)  
N° 47 AOUT 1991 ISSN 0989-3237

## CHOMAGE ET IMMIGRATION

(suite et fin)  
par Jean MOTTIN  
Conseiller d'Etat honoraire

### Les effectifs réels du chômage

Nous ne surprendrons personne en soulignant qu'il n'est pas facile, en France, depuis une dizaine d'années, de connaître les effectifs réels du chômage.

Des pratiques administratives scindent les chômeurs en deux groupes :

- les chômeurs proprement dits, seuls connus des statistiques officielles du chômage ;
- et les chômeurs bénéficiant de contrats et stages du traitement social du chômage, dont les mêmes statistiques ignorent l'existence.

Les uns comme les autres sont des travailleurs sans emploi. Mais les seconds ont un "plus". Pendant quelques mois, un an ou deux, ils bénéficient de contrats ou stages en vue d'acquérir une qualification. Si bien que, pendant ces périodes, ils sont regardés comme ayant un emploi. Ce qui est un euphémisme, car l'emploi n'est que théorique aux frais, en général, de l'Etat et aboutit rarement à une qualification effective. Il n'est pas rare, en effet, de trouver des jeunes chômeurs, de moins de 30 ans, qui - sans avoir jamais occupé un véritable emploi - sont passés de stages en contrats de l'ANPE et n'ont guère été chômeurs au sens "administratif" du mot. Inutile de préciser qu'au terme de tous ces stages et contrats, les intéressés, la plupart du temps, ne justifient d'aucune qualification utilisable et redeviennent chômeurs. Ils sont, alors, remplacés dans le traitement social par d'autres chômeurs qui maintiennent l'équilibre entre les deux catégories, selon les proportions décidées par le gouvernement. En général, pour atténuer ou faire disparaître les hausses de chômage ; voire afficher de prétendues réductions d'effectifs des chômeurs.

L'ANPE est chargée d'assurer l'ajustement de ces deux groupes. Si bien que l'effectif réel des chômeurs ne peut s'apprécier que par l'addition des deux.

Nous sommes loin du souci de donner une nouvelle qualification utile aux chômeurs qui leur permette de trouver un emploi, ce qui a été à l'origine de ces stages et contrats. Si un tel objectif avait pu, ou pouvait être atteint, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de chômeurs, à juger par le nombre de contrats qui ont été souscrits depuis 1982.

Parlons, d'abord, de ces contrats et stages (on

*chercherait vainement une évaluation globale en effectifs et en durées de ces stages et contrats dans les statistiques. Une analyse, souvent difficile à interpréter pour évaluer leur équivalence en chômages à temps plein, est donnée annuellement par le "bilan de l'emploi", publié par le ministère du travail, en novembre pour l'année précédente, arrêtée le 30 juin, jusqu'en 1988. Pour 1989, les données sont sur l'année globale. Il y en avait, environ 254.000 pendant la dernière période de 12 mois (allant du 1er juillet au 31 juin) qui a précédé l'arrivée du gouvernement socialiste. Compte tenu de leurs durées différentes, ils équivalaient à 88.300 chômeurs à temps plein. Depuis l'arrivée des socialistes, contrats et stages sont en augmentation constante ; nous citons, à titre de repères : 694.000 en 1984 - 1.404.000 en 1986 - 1.714.000 en 1988. En 1989, leur nombre tombe à 1,36 million, mais avec des durées en moyenne plus longues ; ce qui rétablit des chiffres en augmentation sur 1988.*

*Ajoutés aux chômeurs (série ROME), évalués au 31 décembre (qui étaient 2,52 millions en 1984 - 2,68 millions en 1986 - 2,64 millions en 1988) (appréciez la réduction du nombre des chômeurs et l'augmentation du nombre des contrats entre 1984 et 1989. Pour 1989, les chiffres s'établissent à 2,585 M - chômeurs officiels encore en diminution - + 1,13 M - équivalents chômeurs à temps plein du traitement social du chômage, en augmentation - = 3,715 millions de chômeurs réels - en augmentation -), le nombre réel de chômeurs ressort respectivement à 2,86 millions en 1984 - 3,54 millions en 1986 - 3,64 millions en 1988, et 3,71 millions en 1989.*

On nous permettra une dernière constatation. Le fractionnement des statistiques, ainsi instituée, permet de faire disparaître toutes les hausses du chômage. Il suffit d'augmenter suffisamment le nombre de stages et contrats pour que celui des chômeurs diminue. En voici quelques exemples :

- D'après les statistiques, le nombre des chômeurs n'a augmenté que de 121.000 entre 1984 et 1988. En réalité, avec les contrats et stages, l'augmentation a été de 784.000. Ce qui est d'une toute autre ampleur.
- De décembre 1986 à décembre 1988, les statistiques font apparaître une réduction de 143.100 du nombre des chômeurs. Diminution purement factice, car, dans la même période, le nombre de contrats et stages augmentait de 142.700.

D'une manière générale, de telles "opérations" sont préparées par une augmentation du nombre des contrats. M. Soisson en a annoncé une de 250.000, en juin 1989, sous couvert du remplacement des TUC par 800.000 contrats d'une autre catégorie. Cela signifie que le chômage va augmenter - ou que le gouvernement a

besoin de faire apparaître qu'il diminue. Le surplus sera absorbé par le traitement social (*confirmation de notre interprétation est donnée par le gouvernement à propos de la création de 100.000 contrats emploi-solidarité au Conseil des Ministres du 13 février 1991. Cette création explique le Ministre, "est justifiée par une augmentation du nombre des chômeurs qui pourrait atteindre 100.000 en 1991". Le coût de ces nouveaux contrats serait d'1,1 milliard pour 1991*).

Pour finir avec l'évaluation des effectifs du chômage, les derniers effectifs des contrats et stages connus sont ceux de l'année 1989. Ainsi que nous l'avons déjà souligné, ils montrent que le chômage a plus que doublé depuis l'arrivée des socialistes. De 1,7 million en juin 1981, il est passé à 3,7 millions en 1989. Tel est le véritable bilan de la politique suivie par le gouvernement socialiste depuis son arrivée au pouvoir. Quant aux taux de chômage en France, il n'est pas de 11 %, comme il apparaît des seules statistiques du chômage (sur 24 millions d'actifs), au 31 décembre 1989, mais de 15 %. De beaucoup le plus haut de la CEE. Ce qui est stupéfiant pour un pays qui, avant 1962, n'avait pratiquement jamais connu de chômage.

## **Les immigrés ne prennent-ils que des emplois que les Français n'acceptent pas ?**

Telle est la justification que le gouvernement socialiste donne à sa politique. D'après les déclarations de Mme Dufoix à l'Assemblée, le 25 mai 1984, il y avait, à cette date, 2 millions de travailleurs étrangers. Ce qui est assez proche de la réalité, les clandestins en sus.

Est-ce à dire qu'il y ait 2 millions de postes de travail que les français n'acceptent pas ? Une telle affirmation relève de la fantaisie.

1 - Il est, toutefois, exact qu'après 1962, de nombreux postes de travail ont été créés, alors que les travailleurs français avaient tous un emploi. Au mieux, ils ont abandonné leurs anciens postes, si de meilleurs leur étaient proposés ; et ils ont laissé les autres aux immigrés. Ce qui a fait dire que "les immigrés prennent les postes que les français n'acceptent pas".

Alors que le contexte est tout différent. Les immigrés ont pris les postes pour lesquels il n'existait pas de main-d'oeuvre française disponible, tous les français ayant du travail. Et ces postes étaient, certes, des postes élémentaires qu'on a décrit comme étant les plus ingrats et les moins bien rétribués.

2 - La situation a beaucoup changé depuis. Les immigrés ne sont plus cantonnés dans des postes de cette nature. Ils se sont répandus dans toutes les activités professionnelles et à tous les degrés de la hiérarchie. Il suffit de comparer les chiffres de la brochure ministérielle "Vivre ensemble" (*brochure du secrétariat d'Etat aux immigrés - Paris 1983*) pour l'année 1971 avec ceux de l'Enquête - emploi de l'INSEE de 1989.

- D'après cette brochure, en 1971, 93,6 % des immigrés étaient des ouvriers ; ce pourcentage tombe à 57 % en 1989, soit une réduction de 42 %.

- Parmi les immigrés, seuls 3,6 % étaient des employés, 1,7 % des agents de maîtrise, 1,1 % des cadres, en 1971. En 1989, le nombre des employés est passé de 41.700 à 337.000 ; il a presque décuplé. Celui des cadres et assimilés à plus que quadruplé (108.100).

3 - La crise, après 1975, a accentué ce brassage et a mis un terme à toutes les séparations et distinctions qu'on a pu faire de façon hâtive.

De 1974 à 1985, l'industrie et le bâtiment ont perdu plus d'1,5 million de postes de travail, dont près de 300.000 occupés par des immigrés. Ces derniers ont cherché du travail ailleurs, comme les autres. Augmentés

de 650.000 travailleurs immigrés nouveaux, au total 950.000, ils sont entrés en compétition avec les français sur tous les emplois vacants.

On chercherait vainement les secteurs réservés aux français qui seraient les corollaires des emplois que, seuls, les immigrés accepteraient. C'est ainsi qu'en 1989, plus de 48,1 % des immigrés travaillaient dans le secteur tertiaire, considéré, antérieurement, comme le secteur des français (*la proportion des travailleurs immigrés dans le secteur tertiaire était, en 1962, de 26 %*).

4 - La preuve est apportée par l'Amicale des Algériens. Celle-ci s'est plainte, à son congrès de Lille de l'été 1984, que les français sont de plus en plus nombreux à accepter n'importe quels emplois, si ingrats soient-ils : "même les postes les plus pénibles et les moins rémunérés sont acceptés par les français". Ce qui en prive les algériens, souvent sans qualification.

On le vérifie dans les travaux publics où, dix ans plus tôt, c'était l'échelon de début de la plupart des nouveaux immigrés et leur domaine très majoritaire.

5 - La démonstration que nous avons faite mérite encore qu'il soit répondu à deux questions, relatives à la répartition des immigrés entre les diverses catégories d'activités économiques.

**1ère question** : Existe-t-il en 1989, dernière année de publication des statistiques, des activités économiques où la présence des immigrés soit exclusive, majoritaire ou, dans tous les cas, où les immigrés ne pourraient être remplacés par des français ?

Une étude attentive conduit à répondre catégoriquement non sur chacun de ces trois points. Nous allons l'établir en nous référant aux catégories d'activités qui occupent les plus forts pourcentages d'immigrés, dès lors que ce pourcentage dépasse 10 %. Ce qui est, déjà, un minimum fort réduit. Sur 38 activités répertoriées par les statistiques, il n'en existe que 7.

- Production de combustibles minéraux solides (17,4 % d'immigrés) - Cette activité n'est plus que théorique puisqu'elle ne concerne plus, au total, que 38411 personnes.

- BTP (16,6 %) - Ce chiffre est en permanente réduction. Il était de 21,2 % en 1975. Observons que le nombre de chômeurs y est de 232.800 pour 271.500 travailleurs immigrés au travail. C'est dire qu'ils sont en nombre suffisant pour remplacer la plus grande partie des immigrés et qu'on trouverait des candidats dans les autres catégories de chômeurs pour le surplus. Toutefois, le boom relevé dans ce secteur au cours des toutes dernières années, a modifié les données du problème. Au moins dans la région parisienne, les possibilités de recrutement local paraissent insuffisantes pour couvrir les besoins.

- Industrie textile, habillement (14,7 %) - Ce secteur est un de ceux où les immigrés concurrencent le plus la main-d'oeuvre nationale depuis une période récente. Ils n'étaient que 9,21 % en 1975. Les immigrés n'y sont toutefois, que 59.000, alors qu'il y a 76.000 chômeurs dans la profession, susceptibles de les remplacer.

- Matériaux de construction et minéraux divers (12,7 %) - Ce taux est en diminution sensible ; il était de 15,76 % en 1975. Les immigrés y sont 17.800, alors qu'il y a 137.000 travailleurs dans l'activité. Ils n'y ont aucune situation de monopole.

- Il en est de même de l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques (12,8 % d'immigrés) - des hôtels, cafés, restaurants (activité du secteur tertiaire où les immigrés sont en forte progression : 7,65 % en 1975 - 10,8 % en 1989 ; les immigrés y sont 73.000 au travail pour 197.000 chômeurs) - et même l'automobile souvent citée comme preuve par les socialistes à l'appui de leur thèse (de 17,3 % en 1975, les effectifs immigrés sont tombés à 10,1 % dans la nouvelle classification des "matériels de transport terrestre" ; les effectifs actuels d'immigrés sont de 39.000, alors qu'il y a 40.000 chômeurs

dans l'activité).

**2ème question :** Comment s'expliquent les pourcentages encore élevés d'immigrés dans certaines activités ? Nous ferons trois observations.

- La première tient au fait que les travailleurs immigrés sont en augmentation constante, malgré les statistiques en sens contraire. Il faut bien qu'ils aillent quelque part et ils ne peuvent aller, comme les français, qu'au hasard des disponibilités de l'emploi.

- Notre seconde observation nous conduit à souligner qu'alors qu'en 1968, au cœur de la grande poussée des arrivées d'immigrés, les 5 activités aux plus forts pourcentages d'immigrés groupaient, à elles seules, près de 54 % des immigrés (industries mécaniques et électriques - industries diverses - production et première transformation des métaux - industrie chimique - BTP), il faut dépasser les 14 plus fortes, en 1989, pour arriver au même pourcentage global de 54 %. Ce qui signifie qu'alors qu'autrefois les immigrés étaient concentrés sur quelques activités, ils sont répartis sur toutes les activités économiques. Le slogan socialiste que nous examinons est une contre-vérité totale.

- Enfin, la présence en proportions importantes des immigrés dans certaines activités (automobiles - s'explique par la circonstance que certaines usines ont été mises en route à une période où tous les français avaient un emploi (1962-1973). Ces usines n'ont pu faire appel dans leurs emplois élémentaires qu'à des immigrés. Et ces derniers s'y trouvent encore en grand nombre.

Notre conclusion sera double sur les paragraphes qui précèdent.

- D'abord, il est totalement contraire à la réalité de soutenir, encore en 1990, que les immigrés occupent des emplois que les français n'acceptent pas. Ce fut sinon vrai, tout au moins soutenable jusqu'en 1975. La situation a rapidement changé depuis.

- Le déroulement des faits établit que le chômage est apparu, puis s'est développé à partir de 1967 par suite des arrivées massives d'immigrés, dépassant considérablement les possibilités d'emplois de nos entreprises. Il y a, en France, actuellement, 3,71 millions de chômeurs, avec les bénéficiaires du traitement social du chômage, d'après les dernières statistiques complètes connues, qui remontent au 31 décembre 1989. La question est de savoir si les français veulent, d'abord, connaître la vérité sur la situation de l'emploi que les socialistes et leurs associés leur cachent. Et s'ils entendent ne rien faire pour la modifier. Ce qui continuerait à entraîner un chômage endémique - une sécurité sociale chroniquement déficitaire (perte de 110 milliards de recettes pour cotisations non payées par les chômeurs officiels, en 1988) - des impôts sans cesse en augmentation pour couvrir ces charges - et des troubles sociaux dont ceux des Minguettes et de Vaux en Velin ne sont pas que des prémices.

## Quelles solutions envisager ?

Une seule solution s'impose : le retour à la priorité d'emploi des travailleurs français qui est inscrite dans la Constitution et dans les Conventions Européennes. Cette solution est la seule qui puisse résoudre, sans heurts, pour les entreprises, comme pour les immigrés, les cas particuliers où, pour certaines catégories d'emplois, il serait encore difficile de trouver des candidats français, en cas de vacance de postes tenus par des immigrés. La priorité d'emploi n'existe, par définition, que lorsqu'il y a des candidats français. Dans la négative, les postes continueraient à être attribués à des immigrés. Le cas type est celui des travaux publics dans la région parisienne.

Pour le surplus, la solution est donnée par la Convention Européenne sur le statut du Migrant du 24 novembre 1977 : le renvoi dans leur pays d'origine des immigrés en chômage depuis plus de 5 mois, fussent-ils

européens.

Telle est la situation actuelle de l'emploi et l'incidence que l'immigration a sur elle. Si aucune mesure n'est prise d'urgence pour la sauvegarde de notre main-d'oeuvre nationale, la France risque de demeurer, avec un taux réel de chômage de 15 %, la lanterne rouge de la CEE dans le domaine de l'emploi, ainsi que l'établit le tableau comparatif ci-dessous concernant ses concurrents les plus directs. Ce tableau est extrait de la publication de l'OCDE "Perspectives de l'Emploi" - juillet 1991 (p.38 - et 213-214), rectifié pour la France dans ses chiffres réels.

	TAUX & EFFECTIFS DE CHOMEURS			
	1988	1989	1988	1989
Allemagne (RFA)	6,2%	5,5%	2.242	2.038 E
Royaume-Uni	8,5%	6,9%	2.341	1.743 R
Belgique	9,7%	8,1%	425	385 E
Italie	11,0%	10,9%	2.885	2.867 R
France	15,0%	15,0%	3.646	3.715

Précisions complémentaires : E = Estimations - R = Chiffres réels - NC = Non connu.

Les effectifs sont donnés en milliers. Les chiffres et taux concernant la France sont ceux de la Série ROME avec, en sus, les contrats et stages du traitement social du chômage. Dans la statistique ci-dessus, la France figure avec des taux de 10 % en 1988 et 9,6 % en 1989, pour des effectifs de chômeurs de 2,410 millions en 1988 et 2,313 millions en 1989 (E).

## Les taux de chômage de la main-d'oeuvre étrangère

Le taux de chômage d'une population est donné par le rapport entre le nombre de ses chômeurs et celui des actifs. Nous avons fait ce travail pour les principales nationalités présentes sur notre territoire au 31 décembre 1989. Nous renvoyons au tableau reproduit à la fin de cette étude.

Nous soulignerons deux points essentiels :

- La hausse considérable du taux de chômage des ressortissants du Tiers Monde et du Maghreb : 60,5 % pour l'Afrique noire - 39,6 % pour les turcs - 30,9 % pour les tunisiens - plus de 28 % pour les algériens et les marocains. Alors que le taux moyen, en France, est de 10,7 %. Et qu'il n'est que de 8,3 % pour les portugais.

- La féminisation du chômage, avec des taux en ascension constante : 55,1 % pour l'Afrique noire - 54,6 % pour les turques - 43,5 % pour les algériennes et les marocaines. Contre 13 % pour la moyenne des femmes en France.

A se demander, avec deux taux de chômage aussi élevés, si les indemnités versées ne deviennent pas plutôt des contributions d'aide sociale. Et si ne se réalise pas, delà, cette menace du journal "Jeune Afrique" : les ressortissants des pays sous développés, africains en particulier, "envahiront inexorablement le Nord à la recherche d'emplois, de mieux être et de sécurité" (*Jeune Afrique*, 4 mai 1988, éditorial de M.S.Diallo, "c'est irréversible").

## L'insertion des immigrés

L'insertion est-elle possible à hauteur du nombre des candidats ? La politique du gouvernement actuel tend à réaliser l'insertion dans notre société non seulement des 5 millions d'étrangers qui vivent sur notre territoire mais aussi des clandestins, soit 1 million à 2 millions en sus.

Les intégrer, c'est leur donner les mêmes facilités d'existence qu'aux français, et, d'abord, des

emplois. Comme l'a souligné Mme GUIGOU, ministre délégué aux Affaires Européennes, à la Conférence du Conseil de l'Europe de janvier 1991, à Vienne, les possibilités d'intégration d'un pays dépendent "de la situation de l'emploi". Aucune intégration n'est concevable sans emploi à donner.

Comment parler d'intégration alors que, déjà, en 1990, il manque 3,71 millions d'emplois pour nos chômeurs et que cette situation ne fait que s'aggraver ? Les créations d'emplois résiduelles, de 1962 à la fin de 1989, se sont élevées à 2,7 millions. Alors que, pendant la même période, nous avons reçu plus de 6,3 millions d'immigrés de tous âges qui se sont ajoutés, notamment, aux 3 millions de femmes supplémentaires qui ont demandé un emploi et aux 2,5 millions de travailleurs de l'agriculture à reconverter dans d'autres secteurs.

A souligner surtout : de mars 1980 à octobre 1989, soit pendant près de dix ans, 160.000 emplois seulement ont été créés ; soit 16.000 par an (il y avait 21,59 millions d'emplois en 1980 et 21,75 millions en 1989. Nous faisons abstraction de la création "administrative" de 265.000 emplois en juillet 1990 par la qualification de titulaires d'emplois occupés, donnée aux appelés du service national (voir INSEE première, n 91 - juillet 1990).

C'est dire que la politique d'intégration du gouvernement socialiste est un leurre. Elle ne peut aboutir qu'à priver un peu plus les français des emplois auxquels ils ont droit en vertu de la Constitution et des Conventions européennes. Et à accentuer la dérive des immigrés sans emploi qui n'auront d'autres ressources que l'aide sociale, voire la violence ou la délinquance. Ce qui creusera un peu plus le fossé qui les sépare de la population française.

## Actifs et demandeurs d'emploi étrangers selon les principales nationalités. Décembre 1989

**Total des actifs étrangers : 1.593.803 - H : 1.090.067 - F : 503.736**

	1 <sup>er</sup> chiffre : Actifs des deux sexes	2 <sup>ème</sup> chiffre : Demandes d'emplois	3 <sup>ème</sup> chiffre : Taux de chômage
Algériens.....	258.485	72.637	28,1%
dont femmes...	55.362	24.596	43,5%
Tunisiens.....	76.204	23.582	30,9%
dont femmes...	15.652	5.240	33,4%
Marocain.....	187.056	53.322	28,5%
dont femmes...	38.589	16.783	43,5%
Afrique noire.	68.467	41.458	60,5%
dont femmes...	23.313	12.852	55,1%
Viets.....	57.162	14.121	24,7%
dont femmes...	22.764	7.738	34,0%
Italiens.....	103.802	10.655	10,2%
dont femmes...	30.254	4.085	13,5%
Espagnols.....	101.460	10.471	10,3%
dont femmes...	38.891	4.651	12,9%
Portugais.....	413.283	34.438	8,3%
dont femmes...	162.841	17.849	10,8%
Yougoslave....	30.662	6.096	19,8%
dont femmes...	11.511	2.189	24,5%
Turcs.....	64.984	25.777	39,6%
dont femmes...	12.098	6.558	54,6%

Les chiffres ci-contre sont ceux des statistiques officielles, selon les références ci-après, au 31/12/89. 1<sup>ere</sup> colonne : enquête emploi INSEE oct.89 tableau 1311. Pour la raison exposée en bas du tableau, il n'a pas été possible de tenir compte du traitement social du chômage pour les immigrés. 2<sup>e</sup> colonne : BMST - février 90, P 40. Quelques chiffres comparatifs : Taux de chômage de l'ensemble des actifs : 10,77 % et femmes seulement 13 %. Taux de chômage moyen des actifs étrangers : 20,3 % et femmes seulement 23 %.

Total des DE : 2,585 millions - H : 1,211 million - F : 1,374 million  
DE Etr., total : 323.594 - H : 207.470 - F : 116.214

Traitement social du chômage. L'étude de M. LEBON (oct.90) ne permet qu'une approche très aléatoire pour les immigrés. A s'en tenir aux chiffres qu'il donne pour l'AFPA, les dépenses de cette nature ont été utilisées à 10,9 % par des étrangers, dont 55,4 % par des maghrébins (Regards sur l'immigration - P. 42).

DE = Demandeurs d'emplois

Une ancienne campagne du MIL :

# IMMIGRATION TROP C'EST TROP

**MOUVEMENT INITIATIVE & LIBERTE  
MIL 4 rue F. Mistral 75015 PARIS MIL**

La présente étude est le texte d'une conférence faite à l'UNI 8 rue de Musset 75016 Paris. Vous trouverez la première partie de cette étude dans le **VIGILANCE & ACTION N°45.**

<p>DECOUPER OU A RECOPIER ET A Renvoyer au MIL 4 rue F. Mistral 75015 Paris, Tel : 45 54 15 57</p> <p>Je, soussigné(e), déclare vouloir adhérer au Mouvement Initiative et Liberté (MIL) (OUI/NON)          déclare vouloir m'abonner au bulletin "VIGILANCE &amp; ACTION" (OUI/NON)</p> <p>NOM : _____ PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____ TELEPHONE : _____</p> <p>PROFESSION : _____ ETABLISSEMENT : _____</p> <p>COTISATION MEMBRE : 100 Frs DATE SIGNATURE</p> <p>COTISATION DE SOUTIEN : 500 Frs</p> <p>COTISATION BIENFAITEUR : à partir de 1.000 Frs</p> <p>ABONNEMENT AU BULLETIN : 150 Frs (les adhérents reçoivent automatiquement le bulletin V&amp;A)</p> <p>(La carte d'adhérent du MIL est renouvelable chaque année.)</p> <p>L'année 1991 débute du 1<sup>er</sup> octobre 1990 au 31 décembre 1991)</p>	<p style="text-align: center;"><b>VIGILANCE &amp; ACTION</b></p> <p style="text-align: center;">est édité par le</p> <p style="text-align: center;"><b>MOUVEMENT INITIATIVE &amp; LIBERTE</b></p> <p style="text-align: center;">Directeur de la publication <b>A. DECOQ</b></p> <p style="text-align: center;">Imprimerie Spéciale</p> <p style="text-align: center;">Dépôt légal à parution</p>
---	---